

**Public Inquiry into the  
Safety and Security of  
Residents in the Long-Term  
Care Homes System**

The Honourable Eileen E.  
Gillese Commissioner



**Enquête publique sur la  
sécurité des résidents des  
foyers de soins de longue  
durée**

L'honorable Eileen E. Gillese  
Commissaire

## **Mot d'ouverture de la commissaire**

### **Réunions communautaires**

**18 et 19 octobre 2017**

### **Woodstock et London (Ontario)**

#### **Introduction**

- Bonne après-midi [soirée]. Merci d'avoir pris le temps de vous joindre à nous pour cette réunion communautaire.
- J'ai convoqué des réunions communautaires pour quatre raisons.
- Premièrement, j'aimerais vous dire que je comprends à quel point c'est difficile pour la population locale d'accepter qu'Elizabeth Wettlaufer a commis ces infractions graves lorsqu'elle travaillait comme soignante et infirmière autorisée de confiance. Nous comprenons qu'un grand nombre de membres de cette collectivité

ont souffert à cause de ces infractions. Les membres de mon équipe et moi-même sommes sincèrement désolés de vos souffrances.

- Deuxièmement, je pense qu'il est important que les habitants des collectivités où ces infractions ont été commises connaissent les personnes qui travaillent pour l'Enquête publique. À cette fin, dans quelques instants, je présenterai brièvement les membres de l'équipe de l'Enquête et je vous parlerai de moi-même.
- Troisièmement, les enquêtes publiques ne sont pas fréquentes et peu de gens comprennent comment elles fonctionnent. Donc, après avoir présenté l'équipe de l'Enquête, je vous expliquerai brièvement en quoi consiste une enquête publique en général, puis je vous préciserai les objectifs de notre enquête et l'approche que nous suivrons pour les atteindre.
- Quatrièmement et, le plus important, mon équipe et moi-même sommes ici pour entendre ce que vous avez à dire. Je demeurerai brève pour que vous ayez le temps de poser des questions et de discuter des conséquences des infractions commises sur votre vie. Nous espérons également que vous nous recommanderez des points que l'Enquête devrait examiner. Nous vous encourageons à nous faire part de vos pensées, commentaires et suggestions.
- Comme Will l'a déjà mentionné, après la séance de questions et discussions avec vous, nous répondrons aux questions des médias.

## **Présentation de l'équipe de l'Enquête**

- J'aimerais commencer par vous parler un peu de moi. Je suis actuellement juge à la Cour d'appel de l'Ontario, qui est le tribunal le plus haut de l'Ontario. Je travaille à la Cour d'appel depuis plus de 15 ans. J'ai pris deux ans de congé de la Cour pour me consacrer à temps plein à cette Enquête publique.
- Mon mari Rob et moi-même avons quitté l'Alberta pour nous installer à London (Ontario), en juillet 1983. Nos quatre enfants sont nés et ont grandi à London, où j'étais professeure de droit, puis doyenne de la faculté de droit, à l'Université Western Ontario. Pendant mon mandat de doyenne, j'ai été nommée à la Cour supérieure de justice pour la région du Sud-Ouest. J'ai été juge de première instance pendant trois ans. Bien que mon lieu de travail de base demeurait le palais de justice de London, j'ai siégé comme juge de première instance à des audiences dans toute la région du Sud-Ouest de l'Ontario, de Woodstock à Windsor.
- Passons maintenant aux autres membres de l'équipe de l'Enquête.
- À ma gauche, voici Will McDowell. Will est la première personne qui s'est adressé à vous aujourd'hui. Il anime la réunion d'aujourd'hui. Will est l'avocat principal de la Commission d'enquête. Il est avocat en Ontario depuis 1988. Will est actuellement associé du cabinet Lenczner Slaght LLP. Il a une très riche expérience dans le secteur privé et dans le secteur public. Pendant trois ans, il a rempli les fonctions de sous-ministre adjoint de la Justice au gouvernement fédéral, où il a supervisé la conception de plusieurs enquêtes publiques fédérales et mis en œuvre les recommandations d'autres commissions d'enquête. Il a été l'avocat principal de la Commission pour l'enquête sur Mississauga, qui a présenté son rapport en 2011.

- À côté de Will, je vous présente Liz Hewitt, qui est avocate principale. Liz est avocate en Ontario depuis 1990. Elle vit à London (Ontario). Liz possède de nombreuses années d'expérience dans le droit de l'emploi, mais depuis 15 ans, Liz se spécialise dans les enquêtes dans les lieux de travail, y compris dans le secteur des soins de santé. En qualité d'enquêtrice indépendante externe, Liz mène des enquêtes sur des allégations de mauvais traitements, de harcèlement et de violence au travail. Liz fournit des services de formation à des organismes sur la conduite d'enquêtes internes équitables et la conformité à la législation applicable.
- À côté de Liz, c'est Rebecca Jones, avocate de la Commission. Rebecca est avocate depuis 2003. Elle est associée du cabinet Lenczner Slaght LLP, où elle représente des clients des secteurs privé et public dans diverses affaires. Rebecca possède une vaste expérience de la réglementation des professionnels des soins de santé, dont le personnel infirmier et les médecins.
- À côté de Rebecca – tout au bout de la table – c'est Megan Stephens, avocate de la Commission. Megan a été stagiaire à la Cour d'appel de l'Ontario et auprès de la juge en chef de la Cour suprême du Canada. Megan est avocate depuis 2003. Elle a travaillé comme avocate de la Couronne au Bureau des avocats de la Couronne - Droit criminel, depuis 2006. Elle a aussi participé à l'élaboration de politiques, pour le gouvernement provincial et, avant ses études de droit, pour le gouvernement fédéral.
- J'aimerais aussi vous présenter Andrea Barton, la directrice générale de l'Enquête. Andrea, qui a grandi tout près d'ici, à Paris (Ontario), a occupé divers postes dans le domaine des politiques, à la fonction publique de l'Ontario, depuis 2011. Avant de travailler pour nous, elle remplissait les fonctions les fonctions de conseillère en politiques au

Bureau du Conseil des ministres pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Affaires des personnes âgées.

- Pour terminer, je vous présente Peter Rehak, notre agent des relations avec les médias et des communications. Peter a une très riche expérience de ces fonctions, ayant occupé ce poste pour presque toutes les enquêtes publiques de l'Ontario, à compter de la Commission d'enquête sur Walkerton, en 2000.
- Si cela vous intéresse, vous trouverez d'autres renseignements sur chaque membre de l'équipe de l'Enquête en visitant le site Web de l'Enquête.

## **Brève présentation sur les enquêtes publiques**

- Avant d'aborder le travail de notre Enquête publique, il serait utile de comprendre en gros ce que font les enquêtes publiques.
- Les gouvernements établissent des enquêtes publiques pour faire enquête et rapport sur des questions qui revêtent un profond intérêt public. Dans certains cas – comme pour notre enquête et d'autres enquêtes publiques, comme l'Enquête publique sur Walkerton et l'Enquête publique sur Elliot Lake – c'est un événement tragique qui a conduit le gouvernement à lancer une enquête publique.
- Chaque enquête publique reçoit un mandat particulier, qui est énoncé dans son cadre de référence. Comme chaque enquête publique a un mandat différent, le processus que chacune suit doit être adapté à

ses besoins uniques et diffère souvent des processus suivis dans le cadre d'autres enquêtes publiques.

- Les enquêtes publiques ont toutefois toutes un point commun : elles sont indépendantes. Les enquêtes publiques sont menées par un commissaire – généralement un juge ou un expert du domaine en question. Bien que ce soit le gouvernement qui choisisse le commissaire, c'est le commissaire qui choisit les membres de son équipe.
- La Commission d'enquête travaille dans des locaux qui ne se trouvent pas dans des bureaux du gouvernement. Son travail est indépendant du gouvernement. Le gouvernement doit aider la Commission d'enquête dans son travail, y compris ses enquêtes, mais il ne peut pas intervenir dans la façon dont la Commission exécute son mandat. C'est l'équipe de la Commission d'enquête qui décide les enquêtes à mener, le mode de conduite des enquêtes et la démarche à suivre pour atteindre ses objectifs.
- Les enquêtes publiques ont pour objet de renforcer les politiques publiques en recueillant des renseignements, en les analysant et en faisant des recommandations au gouvernement. Une fois son enquête terminée, la Commission d'enquête remet au gouvernement un rapport qui décrit les faits qui ont fait l'objet de l'enquête et contient des recommandations pour éviter que des faits semblables se reproduisent.
- Comme les enquêtes publiques sont indépendantes du gouvernement, aucune d'entre elles ne peut obliger le gouvernement à mettre en œuvre ses recommandations. Le gouvernement en

fonction décide quelles recommandations du rapport seront mises en œuvre.

## Quel est le mandat de l'Enquête publique?

- Le mandat de l'Enquête publique **Long-Term Care Homes Public Inquiry** est énoncé dans son cadre de référence, délivré par un décret du 26 juillet 2017. Ce décret est consultable sur notre site Web à – [www.longtermcareinquiry.ca](http://www.longtermcareinquiry.ca). Comme Will l'a indiqué, vous trouverez des cartes contenant les coordonnées de la Commission d'enquête, sur la table, près de l'eau.
- La Commission d'enquête a pour mandat d'effectuer une enquête :
  - a. sur les événements qui ont conduit aux infractions;
  - b. sur les circonstances et les facteurs contributifs ayant permis que ces événements surviennent, notamment sur l'effet, le cas échéant, des politiques, procédures et des pratiques pertinentes et sur les mécanismes de responsabilisation et de surveillance;
  - c. sur les autres éléments pertinents que la commissaire juge nécessaires afin d'éviter des tragédies similaires.
- L'enquête se déroulera en deux volets.
- Le premier volet de l'Enquête m'ordonne d'effectuer une enquête sur les événements qui ont conduit aux infractions commises par Mme Wettlaufer. Il est important de souligner que le mandat de l'Enquête est vaste et vise également les circonstances et les

facteurs contributifs qui ont permis à Mme Wettlaufer de commettre des infractions pendant presque dix ans alors qu'elle était employée par divers établissements. Mon mandat m'oblige aussi à examiner l'effet, le cas échéant, des politiques, procédures et pratiques gouvernementales et réglementaires, ainsi que les problèmes de responsabilisation et de surveillance.

- Le deuxième volet de l'Enquête me confère le pouvoir, en qualité de commissaire, d'examiner les autres éléments pertinents que je jugerai nécessaires.
- Nous formulerons des recommandations à l'attention du gouvernement dans le cadre de ces deux volets. Les recommandations viseront à éviter des tragédies semblables, ce qui contribuera à restaurer la confiance du public dans la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

### **Quelle démarche suivra la Commission d'enquête?**

- L'Enquête a commencé le 1<sup>er</sup> août 2017, il y a environ deux mois et demi. Depuis, nous avons mis sur pied une équipe de sept personnes dévouées, possédant chacune ses compétences spéciales. L'équipe a fait tout ce qu'elle pouvait pour que la Commission d'enquête devienne opérationnelle, notamment en acquérant et arrangeant des locaux de bureaux, et en concevant et mettant en place l'infrastructure nécessaire.
- Comme je vous l'ai expliqué, le premier volet de notre mandat exige que nous effectuions une enquête. Nous devons examiner les événements qui ont conduit aux infractions commises par Mme Wettlaufer, ainsi que les circonstances et facteurs contributifs



qui ont permis la perpétration de ces infractions. Il est bien évident que cette partie de l'enquête est cruciale. Les résultats de mon enquête serviront de base aux audiences publiques de la Commission d'enquête.

- Toutefois, ce qui n'est pas si évident est l'étendue des recherches que nous devons mener pour remplir notre mandat. Mme Wettlaufer a commis ses infractions sur une période de presque dix ans, alors qu'elle travaillait pour plusieurs employeurs dans différents lieux de travail. Nous devons tenir compte de tous les aspects pertinents de cette période et effectuer nos recherches d'une façon équitable pour tous les acteurs.
  
- L'équipe de la Commission d'enquête a déjà délivré des assignations en vue d'obtenir des documents de plusieurs organismes. J'anticipe que nous aurons des milliers de documents à passer en revue, y compris des documents provenant de l'enquête criminelle, de divers foyers de soins de longue durée et d'agences de soins à domicile, de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Par ailleurs, mon équipe interrogera des témoins pertinents et visitera les établissements pertinents.
  
- Les membres de l'équipe de la Commission d'enquête travailleront collaborativement. Cependant, chacun s'est vu assigner la responsabilité d'un aspect de l'enquête :
  - Will McDowell doit examiner le travail de la Couronne et de la police dans le cadre de leur enquête criminelle sur les infractions de Mme Wettlaufer.

- Liz Hewitt dirige les recherches sur les établissements et les organismes pour lesquels Mme Wettlaufer a travaillé et où elle a commis ses infractions.
- Rebecca Jones est responsable de l'enquête sur la formation de Mme Wettlaufer, la délivrance de ses permis et sa supervision, en qualité d'infirmière autorisée.
- Megan Stephens dirige l'enquête sur le travail du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pendant la période pertinente, y compris le cadre législatif et les mécanismes de surveillance du ministère à l'égard des foyers de soins de longue durée et des fournisseurs de soins à domicile.
- Il y a trois étapes publiques dans le cadre du premier volet du mandat : 1. Les réunions communautaires; 2. Les audiences de participation; et 3. Les audiences publiques.
- Comme je viens de le dire, la première étape du premier volet de notre mandat est ces réunions communautaires. Nous avons choisi de commencer par les réunions communautaires, car il nous semble important de démarrer notre travail en sachant ce que pense la population des collectivités où les infractions ont été commises.
- La deuxième étape est les audiences de participation – ce que l'on appelle traditionnellement les audiences sur la qualité pour agir. Ces audiences constituent une étape préliminaire nécessaire en vue des audiences publiques formelles, qui représentent la troisième étape du

processus suivi par la Commission d'enquête. C'est en grande partie par les audiences de participation que la Commission d'enquête décide qui participera aux audiences publiques.

- En qualité de commissaire, je dois décider qui peut participer aux audiences publiques et en quelle capacité. A person who is granted the right to participate will generally be allowed to call witnesses to testify and to make submissions at the Public Hearing. The participants will also have certain obligations, such as the obligation to produce to the Inquiry all relevant documents.
- Those wishing to participate in the Inquiry's formal Public Hearings must submit a written application to participate and appear at the Participation (Standing) Hearings. The Participation (Standing) Hearings will be held in December 2017 at the Elgin Country Courthouse in St. Thomas.
- Please keep an eye on the Inquiry website for information about the Participation (Standing) Hearing. You do not need to have a lawyer to apply to participate.
- There may be people who wish to share information, thoughts, or recommendations with the Inquiry but do not want to formally participate in the Public Hearings. We encourage involvement of this sort through written communications to the Inquiry. Again, I would direct you to the Inquiry's website where more information about this process will be set out in the coming weeks.
- The third public component to the first part of the Inquiry's work, as I have explained, are the Inquiry's formal Public Hearings. It is likely

that the Inquiry's formal Public Hearings will begin in June 2018. At this point, we anticipate that the Public Hearings will also take place at the Elgin County Courthouse in St. Thomas.

- The Public Hearings will look something like a trial - evidence will be called through witnesses and exhibits. Commission counsel will lead evidence and ask questions, but so too will some of the participants. The focus of the Public Hearings will be to finalize the Inquiry's understanding of the events that led to the Wettlaufer offences and the circumstances and contributing factors that allowed those offences to take place.
- The Public Hearings will be open to the public – everyone is welcome to attend. We will webcast the Public Hearings so that those who are not able to attend in person will still be able to follow the proceedings.
- Thus far, I have described the first part of the Inquiry process. You will recall, however, that I explained that there are two parts to the Inquiry. In the second part of the Inquiry process, we will consider other relevant matters necessary to avoid similar tragedies. It is likely that the second part of the Inquiry process will involve further research, a consideration of best practices both in Ontario and other jurisdictions, and consultations with key stakeholders and sector experts.
- The Inquiry's final report, which will draw on the work from both parts of the Inquiry, will be delivered to the provincial government on July 31, 2019, in both official languages.
- The Inquiry's report and recommendations will be made public.

- The Inquiry team takes seriously the need to conduct its work in an open, fair, transparent and public fashion. As part of meeting that obligation, we will regularly post information on the Inquiry website.

## **Today's Meetings**

- These Community Meetings, which are taking place today and tomorrow in Woodstock and London, are not part of the Inquiry's investigative or fact finding process. The fact finding process is one that is governed by rules of procedure – and must be for reasons of fairness.
- I invite you to share with us today any considerations you feel will help me and the Inquiry team better understand the impact these events have had on you, your loved ones and your community. This will help set the foundation for the investigative work to come. As well, we hope that you will share with us your thoughts and suggestions for the work of the Inquiry. Please also feel free to ask any questions that you might have about the Inquiry process.
- Let me end with two things.
- First, it is an honour to have been chosen to lead this public Inquiry. Each and every member of my Team and I are committed to doing everything in our power to fulfill the Inquiry's mandate. We hope that the recommendations we make will not only ensure that tragedies such as these do not occur again but also help this community to heal and to restore our collective faith and trust in the Long-Term Care Homes in this province.

- Second, I thank you for coming to this meeting today. I appreciate your engagement with the Inquiry process and hope that you will continue to work with us to help find the answers that are needed. We ask for your continued cooperation, patience, understanding and assistance throughout the Inquiry process.
- I look forward to hearing your thoughts, comments and suggestions on this matter which is so very important to us all.
- I will now turn the floor over to Will, who will moderate the discussions this afternoon [evening].

A handwritten signature in black ink that reads "Eileen E. Gillese". The signature is written in a cursive style with a large, prominent initial "E".

Commissioner Eileen E. Gillese  
October 18 and 19, 2017  
Woodstock and London, ON.